

Séance du 17 février 2017

*L'an deux mil dix-sept, le 17 Février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal convoqué le 01 février 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,*

Présents : CARRION C. DELARUE F. DUPUIS D. PECHINOT D. JACQUIN R et THIRION O

Absents excusés : CARRION A - GUILLERME JM. - THEVENOT M.

Procurations : CARRION A. à CARRION C.; GUILLERME JM. à PECHINOT J., THEVENOT M. à DELARUE F.

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

Après lecture du Compte rendu de la réunion du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal approuve le Compte rendu et signe le registre des délibérations.

01. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COPAS – NOUVELLES COMPETENCES – LOI NOTRe

(Pour : 09, contre : 0, abstention : 0)

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 99-2016 en date du 15 décembre 2016, adoptant à l'unanimité la proposition de modification de l'ensemble des statuts. **VU**, le projet de statuts annexé

CONSIDERANT, les dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT, la nécessité de mettre en adéquation les statuts de la COPAS avec les dispositions législatives en vigueur ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-5 et suivants et L 5217, il appartient aux Communes de se prononcer sur ce projet de modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la nouvelle version des statuts de la COPAS telle que présentée en séance.

02. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COPAS – COMPETENCE ZAE

(Pour : 09, contre : 0, abstention : 0)

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 98-2016 en date du 15 décembre 2016, adoptant à l'unanimité la proposition de modification de l'article 5.1 « Développement Economique » des statuts de la Communauté de cOmmunes du Pays d'Alésia et de la Seine, visant à supprimer la notion d'intérêt communautaire concernant les Zones d'Activité économique et à remplacer la rédaction existante par les termes suivants : « *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* ».

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-5 et suivants et L 5220, il appartient aux Communes de se prononcer sur ce projet de modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la modification de l'article 5.1 des statuts de la Communauté de cOmmunes du Pays d'Alésia et de la Seine selon le projet exposé, tel qu'il est ci-avant exposé.

INDEMNITES DU MAIRE

Le Conseil Municipal decide de prendre cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

Arrivée de Monsieur JACQUIN Raphaël

03. CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE MULTIACTIVITE – AVENANT POUR PARTICIPATION FINANCIERE

(Pour :10 , contre : 0, abstention : 0)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de la salle multiactivité avait été passée en 2016 avec Madame VOISIN Sarah, résidente à SALMAISE, fondatrice de la « Compagnie du Phare d'Escabel ».

Il signale que dans la convention il était précisé qu'une participation financière devait être fixée pour le chauffage par le Conseil Municipal, il les informe qu'une estimation de 120€ par an a été discutée avec Madame VOISIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE qu'une participation financière de 120€ par an sera demandée à la « Compagnie du Phare de l'Escabel », à compter du 01/01/2017.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

04. CONVENTION MISE A DISPOSITION ANCIENNE ECOLE – AVENANT POUR PARTICIPATION FINANCIERE

(Pour :10, contre : 0, abstention : 0)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « Les Amis de Salmaise » dispose la salle de l'école et de l'ancienne mairie.

Il signale que dans la convention il était précisé qu'une participation financière devait être fixée pour le chauffage par le Conseil Municipal, il les informe qu'une estimation de 400€ par an a été discutée avec le bureau de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE qu'une participation financière de 400€ par an révisable suivant l'utilisation des locaux, en accord avec le bureau de l'association, sera demandée à l'association « Les Amis de Salmaise », à compter du 01/01/2017
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette mise à disposition.

05. ETUDE BAC – LANCEMENT PHASE 2

(Pour :10, contre : 0, abstention : 0)

Suite au rapport sur la Phase 1 de l'étude BAC réalisée par la SAFEGE, la COPAS demande l'accord du Conseil Municipal de SALMAISE pour lancer la Phase 2 de l'étude BAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de la Phase 2 de l'étude BAC,
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

06. MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

(Pour :10, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1^{er} février 2017, adopté une modification de ses Statuts.

En effet, un arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 a modifié le périmètre du Syndicat et il convient d'en tirer les conséquences :

- ✦ Les 7 communes du Grand Dijon sont retirées du SICECO à compter du 1^{er} janvier 2017. La Communauté urbaine ne les représente plus au Comité et toute référence à l'adhésion du Grand Dijon et à ses délégués est supprimée du texte des Statuts.
- ✦ Les 24 communes du SERT de Plombières-lès-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon sont intégrées au SICECO à partir du 1^{er} janvier 2017 et sont réparties dans différentes CLE.
Les annexes aux Statuts sont modifiées en ce sens :
 - annexe 1 : liste alphabétique des membres,
 - annexe 2 : composition des Commissions Locales d'Energie (liste et carte).

D'autre part, 2 communes du SICECO permutent, la commune de Gergueil de la CLE 2 à la CLE 6 et la commune d'Urcy de la CLE 6 à la CLE 2.

Enfin, la dernière modification des Statuts du SICECO du 5 avril 2016 a permis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat et les communautés de communes dont la liste suit ont demandé à en faire partie.

Il s'agit de :

- La Communauté de communes du canton de Pontailler-sur-Saône par délibération en date du 27 juin 2016
- La Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON par délibération en date du 30 juin 2016
- La Communauté de communes Auxonne Val de Saône par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes du canton de Bligny-sur-Ouche par délibération en date du 7 juillet 2016
- La Communauté de communes de la Butte de Thil par délibération en date du 12 septembre 2016
- La Communauté de communes du Sinémurien par délibération en date du 13 septembre 2016
- La Communauté de communes Rives de Saône par délibération en date du 14 septembre 2016
- La Communauté de communes du canton de Vitteaux par délibération en date du 23 septembre 2016
- La Communauté de communes de l'Auxois Sud par délibération en date du 29 septembre 2016
- La Communauté de communes du Mirebellois par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes des Sources de la Tille par délibération en date du 27 octobre 2016
- La Communauté de communes du Montbardois par délibération en date du 7 novembre 2016
- La Communauté de communes de la Plaine dijonnaise par délibération en date du 10 novembre 2016
- La Communauté de communes Forêts Seine et Suzon par délibération en date du 7 décembre 2016
- La Communauté de communes Ouche et Montagne par délibération en date du 26 janvier 2017

Le Comité syndical du SICECO, par délibération en date du 1^{er} février 2017, a approuvé l'adhésion desdites Communautés de communes.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces différentes modifications reprises dans les Statuts ci-joints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Vu les délibérations des Communautés de communes ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 1^{er} février 2017,

Vu le projet de Statuts du SICECO,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 1^{er} février 2017 ;

- Approuve l'adhésion des Communautés de communes citées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

TRAIL SOMBERNON-ALESIA : Le Trail de la Voie Romaine SOMBERNON-ALESIA se déroulera le Dimanche 02 avril 2017, les personnes intéressées pour être bénévoles sur cette manifestation sont invitées à contacter les organisateurs.

VOIRIE : Une première session de point à temps sera réalisée au printemps et une seconde en automne. En ce qui concerne la route dans les bois, l'agent communal comblera les nids de poules dès le retour des beaux jours avec de l'enrobé à froid. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de contacter l'ONF concernant la remise en état des bordures de la route allant à Bligny qui sont très abimées.

MIROIR DE CIRCULATION : Le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un miroir de circulation à l'intersection entre la rue de l'église, la Place du Champs de Foire et la D117. Le Conseil n'est pas contre le principe mais demande à ce que ce miroir soit discret vu la proximité immédiates des Halles. Ce sujet sera rediscuté au prochain Conseil Municipal.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

01. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COPAS – NOUVELLES COMPETENCES – LOI NOTRe

02. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COPAS – COMPETENCE ZAE

03. CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE MULTIACTIVITE – AVENANT POUR PARTICIPATION FINANCIERE

04. CONVENTION MISE A DISPOSITION ANCIENNE ECOLE – AVENANT POUR PARTICIPATION FINANCIERE

05. ETUDE BAC – LANCEMENT PHASE 2

06. MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

PECHINOT J

CARRION C

DELARUE F

DUPUIS D

PECHINOT D

2

JACQUIN R

THIRION O